

**SEMINAIRE DE PRESENTATION DES RESULTATS
PRELIMINAIRES DE L'ETUDE RELATIVE A LA MIGRATION
AFRICAINNE**

**MOT D'INTRODUCTION
M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

RABAT, LUNDI 15 OCTOBRE 2018



Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir de vous accueillir, aujourd'hui, à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), à l'occasion de ce séminaire consacré à la discussion des résultats préliminaires de l'étude relative à la migration africaine.

La question de la migration est complexe. Elle revêt un caractère hautement stratégique puisque le Maroc est mandaté pour coordonner l'action de l'Union africaine sur la migration, co-préside le Forum Mondial pour la Migration et le Développement et abritera, en décembre 2018, la Conférence Mondiale sur la Migration, durant laquelle sera adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

L'étude de l'IRES sur la migration africaine s'inscrit dans le prolongement de l'intérêt porté par l'Institut aux questions globales, notamment, celles interpellant le continent africain.

Je tiens à rappeler, à ce sujet, que l'IRES, en partenariat avec le Ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration et avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, a réalisé en 2012 une étude intitulée "Pour une stratégie nationale intégrée de la mobilité à l'horizon 2030".

L'Institut a piloté, lors des éditions de 2017 et de 2018 du Forum Crans Montana à Dakhla, la session sur la migration intra-africaine et celle sur la migration africaine vers l'Europe. L'IRES a organisé, début janvier 2018, à la veille du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine, une conférence internationale sur le thème "La question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse".

Mesdames et Messieurs,

La migration n'est pas un fait nouveau. Il s'agit d'un phénomène mondial qui a toujours jalonné l'histoire de l'humanité. La migration a été à l'origine de l'éclosion de plusieurs civilisations dont le rayonnement a été rendu possible grâce au brassage ethnique et culturel. Depuis longtemps, les individus qui ont quitté leur pays d'origine à la quête de perspectives d'avenir meilleures ont transféré dans les pays d'accueil leur culture, leur mode de vie et de pensée et leurs pratiques religieuses.

A l'heure actuelle, le débat autour de la question migratoire suscite des controverses entre ceux qui continuent à défendre les vertus de la mobilité comme source de croissance et d'enrichissement culturel et ceux qui mettent plutôt l'accent sur les risques encourus à cause de ce phénomène, sur le plan économique, social et sécuritaire. Ce débat appelle à davantage de compréhension, d'échange, de solidarité et de concertation entre l'ensemble des pays de la communauté internationale.

La question migratoire constitue, aujourd'hui, une des problématiques prioritaires sur le plan continental, régional et national. Une approche globale et équilibrée s'impose compte tenu des réalités et des défis en matière de migration et des liens entre la migration et d'autres enjeux importants sur le plan économique, social, politique et humanitaire...

Contrairement aux idées reçues, l'Afrique connaît un important développement des mouvements migratoires internes. En 2017, près de 54% des migrants africains sont restés au sein du continent, soit environ 19,5 millions d'Africains¹. Cette proportion a atteint 65% au niveau de la CEDEAO¹.

La migration intra-africaine progresse dans un contexte encore marqué par une insuffisance en termes de capacités pour certains pays à répondre efficacement, individuellement ou collectivement aux défis du présent et du futur.

Mesdames et Messieurs,

Le Maroc est fortement concerné par la problématique migratoire, de par sa position géographique, à la porte de l'Europe. Jadis pays de transit des migrants subsahariens vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays d'accueil des migrants.

Le Royaume a, toujours, prôné une approche globale et intégrée qui incorpore les considérations humaines, au même titre que les considérations sécuritaires. Il a adopté, en 2013, une nouvelle politique d'immigration et d'asile qui a été bien perçue par la communauté internationale.

Conscient que la prise en charge de la migration par la communauté internationale s'est faite suivant des considérations plus sécuritaires que dans un cadre de développement large, le Maroc a soumis, le 3 juillet 2017 à l'Union africaine à Addis-Abeba, une proposition de feuille de route concernant la migration, dont les grands axes sont les suivants :

- La mise en place de politiques nationales pour gérer la migration irrégulière et lutter contre les trafics clandestins au niveau de chaque pays.
- La coordination régionale et harmonisation des politiques nationales en matière de migration.
- La perspective d'une stratégie continentale commune de réponse à la problématique de la migration.
- Le partenariat international, à travers l'adoption d'une approche globale et coordonnée des divers processus de négociation.

¹Données issues de "<http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.shtml>" _ Traitement IRES.

Ainsi, les pays africains, chacun selon ses spécificités, devraient mettre en œuvre des politiques migratoires, axées sur les objectifs du développement durable et tenant compte du respect des droits humains des migrants.

Ces politiques, qui devraient être traduites en plans nationaux, avec un suivi régulier de leur réalisation, mériteraient d'être accompagnées par la mise en place de politiques démographiques volontaristes et clairvoyantes à court, moyen et long terme de limitation des naissances, particulièrement dans les pays où la croissance démographique annuelle dépasse 2,5% et ce, dans le but de prévenir, à l'avenir, une migration irrégulière massive.

La coordination régionale des politiques nationales de la migration devrait être assurée pour des raisons d'efficacité. Elle consisterait en un rapprochement des politiques nationales, en leur harmonisation, en leur adaptation aux mutations du contexte international et national et en leur uniformisation sur le long terme. L'Union européenne, qui a entrepris cette tâche depuis longtemps, n'est pas encore arrivée à cette uniformisation.

La "position" commune en Afrique sur la migration et le développement, élaborée en 2006, connaît des problèmes de mise en œuvre, d'où l'intérêt de définir une véritable politique migratoire africaine, d'assurer la coordination des politiques sous-régionales et d'opter pour une gouvernance en matière de gestion de la question migratoire, partagée par l'ensemble des Etats membres.

La migration étant une question globale, liée à la gouvernance mondiale, continentale et nationale, un partenariat international devrait être construit sur la base d'échanges plus égaux, solidaires et libres entre nations car les cadres institutionnels et normatifs bilatéraux, régionaux, interrégionaux et multilatéraux relatifs à la migration souffrent d'insuffisances, d'incohérences, de fragmentation et, donc, d'une vision globale claire.

Lors du 30^{ème} Sommet de l'Union africaine, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI – en sa qualité de "Leader de l'Union africaine sur la question de la migration" – a soumis l'Agenda Africain pour la Migration. Ce document, conçu selon une approche inclusive et participative, a mis en exergue trois propositions phares :

- L'Agenda africain pour la migration peut instruire le processus d'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
- La création d'un poste d'envoyé spécial de l'Union africaine chargé de la migration pour coordonner les politiques de l'Union dans ce domaine.

- La création d'un Observatoire africain de la migration dont le travail sera basé sur le triptyque "comprendre, anticiper et agir". Cet observatoire aura pour mission de développer l'observation et l'échange d'informations entre les pays africains afin de favoriser une gestion maîtrisée des flux migratoires. Le Maroc a proposé d'abriter cet Observatoire.

Mesdames et Messieurs,

Outre la récolte du maximum de données sur la migration intra-africaine et la migration africaine vers le reste du monde, l'étude de l'IRES vise à :

- apporter une meilleure compréhension du phénomène migratoire en Afrique,
- cerner les dynamiques migratoires intra-africaines et celles vers les autres régions du monde, notamment, l'Europe,
- mettre en exergue les défis et les enjeux auxquels le continent est confronté,
- évaluer les impacts de la migration africaine sur le développement autonome du continent,
- proposer des stratégies de réponse innovantes pour renforcer les capacités africaines en matière de gestion du dossier migratoire.

Cette étude a, également, pour objet d'anticiper les risques sur le plan migratoire d'une future adhésion du Maroc à la CEDEAO et de faire des propositions pour y faire face.

Pour conclure, je remercie, une fois encore, les participants et souhaite plein succès aux travaux de cette rencontre scientifique.